

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS : REFLET D'UN HUMANISME CHRÉTIEN

Max Nemni

Depuis son enchâssement dans la Constitution, la Charte canadienne des droits et libertés a été critiquée par certains pour son libéralisme excessif et a souvent été présentée comme contraire à la culture politique et aux aspirations du Québec. Pourtant, note Max Nemni, un sondage mené en 2002 montre que les Québécois francophones appuient la Charte à 91 p. 100. « Si les Québécois la chérissent particulièrement, écrit-il, c'est qu'elle s'inscrit sans aucun doute dans leur héritage culturel ». Dans cet article, il avance qu'une influence chrétienne significative se fait sentir dans la Charte, notamment par la primauté accordée à la personne, et que celle-ci prend sa source dans l'éducation catholique reçue par Pierre Elliott Trudeau au collège, en particulier dans la pensée personnaliste de Jacques Maritain qui a profondément marqué sa philosophie politique.

Since it was entrenched in the Constitution, the Canadian Charter of Rights and Freedoms has been criticized in some quarters for its excessive liberalism and for being contrary to Quebec's political culture and aspirations. Yet, notes Max Nemni, a survey conducted in 2002 shows that 91 percent of francophone Quebecers support the Charter. "The reason Quebecers particularly cherish it is because its values are engraved in their cultural heritage," he writes. Nemni maintains there is a significant Christian influence running through the Charter, notably in the primacy accorded the individual. This originates in Pierre Elliott Trudeau's Catholic college education, particularly the individualist thought of Jacques Maritain, which profoundly marked Trudeau's political philosophy.



Si presque tous les Canadiens s'entendent pour reconnaître que le rapatriement de la Constitution, en avril 1982, et l'enchâssement dans cette Constitution d'une Charte des droits et libertés constituent l'œuvre majeure de Pierre Trudeau, ils n'en concluent pas tous qu'il s'agit là d'une bonne chose. Certains y voient le produit d'un libéralisme excessif mettant trop l'accent sur les droits individuels, d'autres n'y voient qu'un instrument de promotion du nationalisme canadien aux dépens du nationalisme québécois.

Ainsi, l'éminent philosophe Charles Taylor pense que la Charte est si fortement marquée par « l'individualisme » et le « procéduralisme », propres à la pensée de Trudeau, qu'elle « impose une forme de société libérale étrangère à laquelle le Québec ne pourrait jamais se conformer [mais qui a] acquis une importance considérable au Canada hors Québec en raison de la force grandissante du libéralisme de procédure ». Le politologue bien connu Guy Laforest affirme, pour sa part, que la Charte est contraire aux intérêts du Québec, ce qui

explique d'ailleurs qu'elle n'y soit pas acceptée. Pour lui, toute la réforme constitutionnelle de 1982, instrument de promotion du nationalisme canadien, constitue une « stratégie de corrosion de l'identité nationale québécoise ». Au lieu de célébrer la Charte, comme ils le firent lors de son dixième anniversaire en 1992, les Canadiens devraient plutôt s'en excuser. Ainsi, Laforest affirme avec Taylor que la Charte s'oppose aux valeurs des Québécois.

Ces deux critiques de la Charte — le libéralisme, présumé excessif, et l'anti-québecisme — se retrouvent dans la critique de toute la philosophie politique de Trudeau qu'on peut lire dans *Reclaiming the Middle Ground*. Les trois auteurs, Donald G. Lenihan, Gordon Robertson et Roger Tassé, examinent « how the political philosophy of liberalism — especially as incorporated into pan-Canadianism under former Prime Minister Trudeau — contrasts and conflicts with the more federalist aspirations of moderate Quebec nationalists. »

Dans un même esprit, André Burelle, ancien conseiller de Trudeau et rédacteur de ses discours de 1977 à 1984, affirme que l'objectif ultime de la Charte est de plaire aux Anglo-Canadiens. Il explique que, contrairement au Trudeau des années 1950 et 1960 qui vivait pleinement les idéaux personnalistes de grands penseurs catholiques français — tels Emmanuel Mounier et Jacques Maritain —, celui de la Charte se fait remarquer par « un individualisme et un anti-nationalisme viscéral [...] qui formaient la personnalité de base de Pierre Elliott Trudeau [et qui] projetaient une image de liberté et de modernité. Une image à laquelle ne demandait qu'à s'identifier un Canada anglais secoué par la volonté d'émancipation du Québec. » On pourrait aisément citer de nombreuses autres critiques du « libéralisme désincarné » de la Charte, étranger à la culture politique et aux aspirations du Québec.

Effectivement, la philosophie politique de Trudeau s'inscrit dans la tradition libérale, au sens large du terme. Il est vrai également que la Charte vise l'unité des citoyens canadiens — objectif qu'elle a d'ailleurs atteint. Mais il est tout aussi vrai que les Québécois francophones apprécient la Charte autant, sinon plus, que les autres Canadiens.

Un sondage effectué en avril 2002 montre que près de 88 p. 100 des Canadiens pensent que la Charte est une bonne chose. Fait digne d'attention : en ce qui concerne les Québécois francophones, non seulement appuient-ils la Charte en plus grand nombre (91 p. 100), mais c'est parmi ceux qui sont favorables à l'indépendance qu'on trouve l'appui le plus fort (92 p. 100).

Comment expliquer ces données, à première vue surprenantes ? Dans ce bref article, je tenterai de montrer qu'une influence chrétienne significative, de type personnaliste, parfaite-

ment intégrée dans la tradition culturelle québécoise, imprègne la Charte. Cette pensée trouve sa source dans l'éducation catholique que Trudeau a reçue au collège Jean-de-Brébeuf.

Élève au prestigieux collège de 1932 à 1940, Trudeau a été profondément marqué par l'éducation religieuse qu'il y a reçue. Comme ses notes personnelles et ses lettres le dévoilent, il appréciait tous ses cours, particulièrement ceux de religion.

Conformément à la devise des jésuites : *Ad majorem Dei gloriam* (AMDG), ses maîtres lui enseignaient que tout devait se faire « pour la plus grande gloire de Dieu ». Ils incitaient aussi leurs élèves à prendre le Christ

Effectivement, la philosophie politique de Trudeau s'inscrit dans la tradition libérale, au sens large du terme. Il est vrai également que la Charte vise l'unité des citoyens canadiens — objectif qu'elle a d'ailleurs atteint. Mais il est tout aussi vrai que les Québécois francophones apprécient la Charte autant, sinon plus, que les autres Canadiens.

comme modèle. Trudeau lui-même invitait ses camarades à essayer, comme lui, d'imiter le Christ.

La valeur fondamentale que retient Trudeau de ses cours de religion à Brébeuf, celle qui nous intéresse ici, est la primauté de la personne humaine. « Rien ne révolte à ce point un homme comme de lui rappeler sa suprême dignité de Fils de Dieu », écrit Trudeau dans le numéro du *Brébeuf* de Noël 1939. S'adressant aux finissants du collège inquiétés par les grondements de la Deuxième Guerre mondiale et par la crise économique qui perdure, il leur dit qu'ils doivent avant tout avoir confiance en Dieu et en eux-mêmes. C'est ainsi qu'ils auront le courage de se retremper constamment dans l'action qui prime toutes les

autres : rendre le monde meilleur. On trouve ici le germe de la notion de « société juste » qui constitue l'épine dorsale du programme politique du Trudeau, homme d'État. Mais à l'époque, utilisant un vocabulaire plus percutant parmi les jeunes idéalistes, il invitait ses camarades à devenir de « vrais révolutionnaires » en agissant en « vrais chrétiens », ce qui, pour lui, signifiait : traiter la personne humaine avec le plus grand respect, chercher la vérité, aimer et croire en son prochain.

Une autre leçon apprise par Trudeau, comme par la plupart des élèves de Brébeuf, c'est qu'en tant que membre de l'élite — une élite définie non par sa naissance ou sa fortune, mais par sa valeur — il avait des devoirs envers son peuple. Il devait le guider vers le bien et le juste. D'autre part, conformément à la tradition jésuite de s'engager dans le domaine temporel pour améliorer la société, la notion de charité chrétienne prenait pour lui un aspect nettement politique.

Notons cependant qu'à Brébeuf, à l'instar de ses maîtres, Trudeau examinait les institutions et les valeurs politiques dans un cadre idéologique de droite, de type corporatiste, antilibéral et nationaliste. À l'époque, « son peuple » comprenait uniquement les Canadiens français. Bien des années plus tard, sa philosophie politique sera fondée sur des valeurs libérales et démocratiques. Il conservera le sentiment d'un devoir envers « son peuple », qui inclura alors tous les Canadiens. S'il abandonne par la suite les perspectives politiques de ses maîtres, il gardera toujours la conviction que les vraies valeurs chrétiennes visent le bien commun et la dignité de la personne. Ces sentiments sont à la source de la Charte.

Lorsque, à son retour au Québec en 1949, Trudeau constate avec consternation que sa « province natale était devenue une forteresse de

l'orthodoxie, affligée d'une mentalité d'état de siège », il lutte, avec quelques autres intellectuels — dont les signataires du *Refus global* et les fondateurs de *Cité libre* — contre cette vision rabougrie de la personne et cet état d'esprit. Ces contestataires cherchent ailleurs, mais principalement au sein

pour but « le bien commun des *personnes humaines* [...] Le bien commun de la cité n'est ni la simple collection des biens privés, ni le bien propre d'un tout [...] c'est la bonne vie *humaine* d'une multitude de personnes, c'est-à-dire de totalités à la fois charnelles et spirituelles. » Maritain fait découler la

droits ». À la fin de la guerre, Maritain jouera un rôle de premier plan dans la promotion d'une charte universelle des droits de la personne. Ses très nombreuses activités en faveur de ce projet, notamment le discours qu'il donne en tant que chef de la délégation française à une rencontre de l'Unesco à Mexico,

en novembre 1947, ont une influence décisive sur les rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, proclamée le 10 décembre 1948.

Maritain soutient que, malgré leurs divergences philosophiques et métaphysiques, les êtres humains,

parce qu'ils sont dotés d'une même nature humaine, peuvent, sur le plan pratique, accepter des normes communes de vie en société. Ces normes, qui incluent « l'instinct de la justice, le sens des droits de la personne humaine, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité », reflètent une conception du bien commun qui est innée. C'est ce qui explique que les Nations Unies soient arrivées à un accord sur la déclaration des droits de la personne :

L'accord sur une déclaration commune n'est possible que par une approche pragmatique plutôt que théorique, ainsi que par un effort collectif visant à comparer, reprendre et parfaire les multiples ébauches afin de les rendre acceptables à tous sur le plan pratique, indépendamment des divergences d'ordre théorique.

Pour Maritain, il ne suffit pas de croire en la primauté de la personne, il est essentiel de rendre cette valeur effective : « Ce mot ne veut rien dire s'il ne signifie pas que de par la loi naturelle la personne humaine a le droit d'être respectée et est sujet de droit, possède des droits. » D'où la nécessité d'une Charte des droits et libertés des personnes, puisque c'est là que sont énoncés des principes de droit relevant d'un ordre moral ayant prééminence sur l'ordre politique.

Maritain est convaincu que d'un point de vue humaniste on peut défendre la dignité de la personne en faisant valoir l'idée que les êtres humains ont une même « nature humaine ». Cette nature, qui a quelques traits permanents, se dévoile au fil du temps tout en s'adaptant au contexte ambiant. Pour Maritain, chrétien et humaniste, la dignité de la personne est une valeur absolue qui ne supporte aucun compromis.

même de l'Église catholique, des façons de concevoir le rapport entre l'individu et le groupe.

C'est vers les personalistes, Emmanuel Mounier, mais surtout Jacques Maritain, grand penseur catholique, que Trudeau se tourne. Il écrit, dans ses *Mémoires* :

La personne, selon ces deux maîtres, c'est l'individu enrichi d'une conscience sociale, intégré à la vie des communautés ambiantes et au contexte économique de son temps, lesquels doivent à leur tour donner aux personnes les moyens d'exercer leur liberté de choix. C'est ainsi que dans ma pensée la notion fondamentale de justice vint s'ajouter à celle de liberté.

En fait, la pensée de Maritain marquera profondément la philosophie politique de Trudeau. Cette influence se manifestera particulièrement dans la Charte canadienne.

Pour Maritain, le bien commun n'est pas la somme des biens et intérêts des personnes qui constituent la société — comme le soutiennent les libertaires ou ceux qu'on appelle aujourd'hui les néo-conservateurs. Elle n'est pas non plus le bien de la nation ou du peuple — comme l'affirment les communautaristes. La vie en société, souligne vigoureusement Maritain, a

primauté de la personne du fait que l'homme est fils de Dieu. Pour lui, c'est dans la philosophie chrétienne qu'on trouve le plus grand respect de la personne humaine :

Je n'oublie pas que des hommes étrangers à la philosophie chrétienne peuvent avoir un sens profond et authentique de la personne humaine et de sa dignité [...]; cette description n'est pas le monopole de la philosophie chrétienne (bien que la philosophie chrétienne la porte à un point d'achèvement supérieur).

Maritain est convaincu que d'un point de vue humaniste on peut défendre la dignité de la personne en faisant valoir l'idée que les êtres humains ont une même nature humaine. Cette nature, qui a quelques traits permanents, se dévoile au fil du temps tout en s'adaptant au contexte ambiant. Pour Maritain, chrétien et humaniste, la dignité de la personne est une valeur absolue qui ne supporte aucun compromis.

Il élabore cette pensée dans plusieurs écrits, notamment dans *Les droits de l'homme*, paru en mai 1942. Dans cet ouvrage, traduit en une dizaine de langues, il veut « mettre au jour les principes d'un humanisme politique fondé sur le respect de la personne humaine, de sa dignité et de ses



QUELLE EST LA PLUS GRANDE

SOURCE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

AUTRE QUE L'HYDROÉLECTRICITÉ AU CANADA?

- ❑ l'énergie solaire et l'énergie éolienne combinées
- ❑ l'éthanol
- ❑ la bière et les Doritos
- ❑ la biomasse (écorce, copeaux et sciure de bois, etc.)

Depuis dix ans, l'industrie des produits forestiers a investi des milliards de dollars dans les activités de recherche et de développement portant sur l'énergie à base de biomasse — une source propre, écologique et renouvelable. La biomasse représente la plus grande source d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité au Canada, soit plus que les sources éoliennes, géothermiques, solaires et marémotrices combinées.

En transformant des sous-produits de l'industrie comme l'écorce, les rabotures et la sciure en énergie thermique et électrique, les fabricants de pâtes et papiers et de produits du bois ont réduit le volume de leurs déchets tout en diminuant leurs coûts de production. En réalité, le secteur des pâtes et papiers génère 60 % de ses besoins en énergie grâce à la biomasse et aux technologies de combustion et de cogénération. Parmi les principaux avantages de ce type d'énergie, on retrouve la réduction des quantités de combustibles fossiles utilisées, des déchets à enfouir et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air.

Pour en savoir, visitez le fpac.ca.



Association des produits
forestiers du Canada
fpac.ca

Pour résumer l'humanisme politique de Maritain, on peut dire qu'il se traduit par : 1) le recours à un « ordre moral » identifiant les valeurs communes qui permettent aux êtres humains de vivre harmonieusement en société, tout en acceptant leurs différences, 2) la nécessité de traduire ces valeurs communes en termes de droits juridiques supérieurs aux lois ordinaires, 3) la reconnaissance du principe premier de la primauté de la personne humaine.

Dans un ouvrage collectif portant sur « la recherche d'une société juste », Trudeau reconnaît clairement l'influence chrétienne et humaniste de Maritain dans son résumé des principes philosophiques sur lesquels repose la Charte canadienne des droits et libertés :

L'adoption d'une charte constitutionnelle s'inscrit dans la ligne la plus pure de l'humanisme libéral : tous les membres de la société civile jouissent de certains droits fondamentaux inaliénables, et ils ne peuvent en être privés par aucune collectivité [...] Ce sont des 'humaines personnalités' (Maritain), des êtres qui relèvent de l'ordre moral, c'est-à-dire libres et égaux entre eux, chacun ayant une dignité absolue et une valeur infinie. [...] Ils ne sont donc contraignables par aucune tradition ancestrale, n'étant esclaves ni de leur race, ni de leur religion, ni de leur condition de naissance, ni de leur histoire collective. Il s'ensuit que seule la personne humaine est porteuse de droits ; la collectivité peut seulement détenir ces droits qu'elle exerce en fiducie pour ses membres et à certaines conditions.

Il est facile de rapprocher l'humanisme libéral de Trudeau de l'humanisme politique de Maritain.

Comme ce dernier, Trudeau reconnaît que la « dignité absolue et la valeur infinie » de la personne constituent le fondement de l'ordre moral. C'est de

Pour Trudeau, la notion de « primauté de la personne » constitue l'axe central d'un ordre moral digne d'une société civilisée : « On comprendra donc que l'esprit de la Charte et son économie tout entière consistent en la protection de l'individu, non seulement contre la tyrannie de l'État mais également contre celle qui pourrait découler de l'appartenance à une collectivité minoritaire. »

cet ordre moral, base d'une « société juste », que dérivent les « droits fondamentaux inaliénables » des citoyens.

Pour Trudeau, comme pour Maritain, le principe d'autorité ne peut s'exercer qu'en « fiducie » parce que les citoyens sont des êtres autonomes et libres et sont seuls porteurs de droits. En enchâssant les droits fondamentaux de la personne dans la Constitution, la Charte confère des pouvoirs aux citoyens qui, ainsi armés, peuvent lutter contre l'arbitraire des gouvernants. Pour Trudeau, la notion de « primauté de la personne » constitue l'axe central d'un ordre moral digne d'une société civilisée : « On comprendra donc que l'esprit de la Charte et son économie tout entière consistent en la protection de l'individu, non seulement contre la tyrannie de l'État mais également contre celle qui pourrait découler de l'appartenance à une collectivité minoritaire. »

Un certain nombre de valeurs sous-tendent la Charte. Trudeau écrit qu'il a longtemps cru « que la plus importante valeur d'une société juste et sa principale caractéristique étaient la liberté et son exercice ». À la liberté s'est ajouté, plus tard dans sa vie, le principe d'égalité, « non pas l'égalité à la Procruste bien sûr, où tous seraient ramenés à une certaine moyenne. Mais l'égalité des chances. » La Charte accorde une place importante à cette notion. L'égalité des deux langues officielles, l'anglais et le français, enchâssée dans la Constitution, s'inscrit dans cette optique. Notons que ce ne sont pas les groupes linguis-

tiques que la Charte protège mais les individus, qui peuvent ainsi communiquer avec leur gouvernement dans la langue de leur choix.

Toujours dans l'optique de l'égalité des chances, une certaine distribution des richesses entre provinces est garantie par la clause 36, qui a trait aux transferts de fonds entre gouvernements, afin d'équilibrer le niveau de services publics rendus à tous les citoyens. La clause 28, sur l'égalité des sexes, jouit d'un statut constitutionnel spécial qui renforce la mise en pratique de cette valeur. La clause 15, elle, vise « à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés ».

Ainsi, loin de refléter un libéralisme ou un individualisme excessif, la Charte canadienne vise le bien commun tel que conçu par Trudeau à la suite de Maritain. La Charte traduit en termes de droit les valeurs universelles sur lesquelles des personnes de bonne volonté peuvent s'entendre pour construire une meilleure société. Rappelons que ces valeurs sont « l'instinct de la justice, le sens des droits de la personne humaine, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité ». Pour Trudeau, elles sont à la fois chrétiennes et universelles, et se situent en continuité des enseignements reçus au collège Brébeuf. Il n'est donc pas étonnant que la Charte soit appréciée de tous les Canadiens : ils se reconnaissent dans « l'ordre moral » qui l'imprègne. Si les Québécois la chérissent particulièrement, c'est qu'elle s'inscrit sans aucun doute dans leur héritage culturel.

Max Nemni est professeur de science politique à la retraite (Université Laval).